

Commune de GIGONDAS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, et le mardi quatorze janvier à dix huit heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de GIGONDAS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de **Monsieur Michel MEFFRE, Maire en exercice.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Présent(es) à l'ouverture de la séances	Anne Sophie AY, Véronique CUNTY, Claudine FARAVEL, Anne Caroline MAZALOUBAUD, Michel MAZALOUBAUD, Michel MEFFRE, Thémis SOUCHIERE, Anik Vinay SOUCHIERE, Eric UGHETTO
Excusé (e) Pouvoir(s) :	Jérôme BOUDIER à Michel MEFFRE, Caroline CHOCHOIS à Anik VINAY SOUCHIERE, Céline DRUT à Claudine FARAVEL, Lionel FUMAT à Michel MAZALOUBAUD
Absent(es) :	Mathieu BOUTIERE, Frédéric HAUT

Monsieur Eric UGHETTO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

D2025_04

Création d'une Aire de Jeux : cadre de l'opération – Définition, montant du projet, plan de financement et assistance par AMO

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de création d'une aire de jeux, vecteur de valeurs universelles (solidarité, éducation, santé ...).

Cette aire de jeux remplacera l'ancien terrain de basket laissé à l'abandon situé face aux écoles.

Le projet sera composé de jeux variés permettant d'accueillir près de 30 enfants de 2 à 10 ans, d'un terrain multisports entouré d'une piste de course pour permettre notamment à l'école primaire d'y venir faire leurs séances de sport et d'une aire de repos/picnic pour les familles accompagnatrices.

Monsieur le Maire indique que l'estimation prévisionnelle de ce projet s'élève à la somme de 130 400 € HT, soit 156 480 € TTC et que ce projet sera cofinancé par le Conseil département de Vaucluse au titre du CVA, par la CoVe au titre du Fonds de Concours exceptionnel et par la commune de Gigondas.

Pour mener à bien le projet, il est proposé au conseil municipal de conclure un marché de maîtrise d'œuvre avec l'agence PLANISPHERE à Vaison La Romaine sur la base d'une rémunération forfaitaire pour les missions de DCE (dossier de consultation des entreprises), ACT (assistance pour la passation des contrats de travaux), VISA (étape de contrôle des plans d'exécution), DET (direction de l'exécution du ou des contrats de travaux), AOR (assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement) de 9 480 € HT

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R2122-8 portant sur les marchés passés sans publicité ni mise en concurrence, R2122-9-1 sur les marchés publics portant sur les travaux, fournitures ou services innovants, R2131-1 et R2131-13 portant sur les avis de marché et publicité seon les seuils ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400497-20250114-D2025_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2025

Publication : 16/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE le projet d'aire de jeux, tel que précédemment défini.

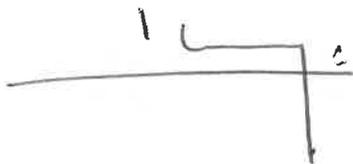
S'ENGAGE à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de ce projet ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'agence PLANISPHERE de Vaison la Romaine pour un montant forfaitaire de 9 480.00 € HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance
Eric UGHETTO



Le Maire,
Michel MEFFRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400497-20250114-D2025_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2025
Publication : 16/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

